M / Mme

Adresse personnelle

N° de tél

Mel académique

Professeur des écoles A l’attention de Monsieur/Madame le/la Dasen de

Objet : recours administratif concernant le résultat de ma demande de mutation intra départementale 2023

Monsieur / Madame le / la Dasen,

J'ai participé au mouvement intra départemental pour la rentrée 2023 afin d'être muté(e) sur le (ou les) postes suivants :

Vœu 1 : ……………. …........... Barème retenu : .......................

Vœu 2 : ……………. …........... Barème retenu : .......................

Etc………………………………………………………………………..

N’ayant pas eu satisfaction au mouvement intra départemental OU Ayant été affecté.e hors voeux, je sollicite donc un réexamen de mon dossier. Je mandate à cet effet un représentant du Sgen-CFDT, organisation syndicale représentative, pour m’assister dans cette démarche.

Je vous rappelle que j’ai fait une demande de mutation au titre :

* du rapprochement de conjoint ; autorité parentale conjointe ou autorité parentale unique
* et / ou au motif médical grave, ou social grave ……

(Précisez votre situation)

Suite au message de la DSDEN qui m’a été adressé sur Iprof le XXXXX 2023, la prise en compte de ma situation familiale, professionnelle et personnelle, dans le respect des priorités légales et réglementaires en matière de mobilité des fonctionnaires, n’a donc pas été respectée.

En effet, je vous rappelle ….. (Exposez vos motifs)

Cette décision me place dans une situation d’extrême difficulté tant dans ma vie personnelle que dans ma vie professionnelle.

Je sollicite donc de votre haute bienveillance le réexamen individuel de ma demande de mutation conformément à l’article 14bis de la loi 84-16. Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez de plus amples informations sur ma situation personnelle.

Persuadé(e) de l’intérêt que vous porterez à ma demande et dans l’attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur/ Madame le/la Dasen, à l’expression de mes respectueuses salutations.

*À ………………... le….*

*Madame /Monsieur …*

Signature